

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 16 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
Caroline MITONNEAU, Christelle MACKÉ,
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN,
Anne-Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA
Absents excusés : François GUILLOT qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU
Secrétaire : Thierry PIGANEAU
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
(dont 2 pouvoirs)

Affiché le 23 mars 2026

ELECTION DU CORRESPONDANT DE LA DEFENSE (délibération n° 2026-03-18)

Vu la circulaire du 26 octobre 2001, précisant que chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense,

Considérant que Monsieur Eric ZANNI est candidat titulaire pour être le correspondant de la défense chargé de représenter la commune au sein de la préfecture des Deux-Sèvres et que Madame Cécile THOMAS est candidate suppléante

Le conseil municipal, par un vote unanime, DESIGNÉ :

- Monsieur Eric ZANNI en tant que correspondant défense de la commune d'Azay-le-Brûlé titulaire
- Madame Cécile THOMAS en tant que correspondante défense de la commune d'Azay-le-Brûlé suppléante.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Thierry PIGANEAU